

économique puisse toujours fonctionner convenablement, ils sont, par conséquent, trop essentiels à la vie même et au bien-être de la nation pour être confiés à des sociétés privées.

Aucun gouvernement canadien n'oserait remettre le très important et très efficace service postal du Canada entre les mains d'une société privée, sans reconnaître, tout d'abord, qu'en tant que serviteur du peuple, il lui faut au préalable obtenir de son maître le consentement nécessaire à cet effet.

Nous ne pouvons donc que supposer qu'en ce qui concerne la monnaie et le service de crédit, dont l'importance est encore plus grande pour la vie économique de la nation, l'influence des banquiers et des magnats de la finance a supplanté l'autorité des serviteurs publics élus par le peuple.

#### CRÉDITS POUR EXPANSION AGRICOLE

Pour ce qui est des problèmes auxquels les cultivateurs ont dû faire face de temps à autre dans les provinces des Prairies, il a fallu, dans les premiers temps, obtenir un montant considérable de crédit et, comme le seul moyen de se le procurer était de s'adresser aux banques à charte, les cultivateurs furent obligés d'emprunter de ces banques à des taux d'intérêt excédant de beaucoup ceux que la loi du pays permettait à celles-ci d'exiger. Les frais d'intérêts excessifs entraînés par l'usage du crédit bancaire ainsi que par l'achat des machines aratoires et d'autre matériel indispensable, qui en ces années de colonisation variaient de 8 à 12 p. 100 et parfois plus, forcèrent bientôt les premiers colons à reconnaître le désavantage dans lequel ils se trouvaient, ce qui donna lieu à la formation d'une association de cultivateurs dans la Saskatchewan, dont feu l'honorable W. Motherwell fut le premier président. Ces cultivateurs espéraient qu'en unissant leurs efforts, ils pourraient vaincre avec méthode et intelligence un grand nombre de leurs difficultés.

Ils entreprirent donc des enquêtes sur diverses questions qui intéressaient alors leur industrie, comme le crédit, les taux d'intérêt, les frais de transport, les droits de commerce et de douane, etc., autant de choses qui en réalité les touchaient à titre de cultivateurs.

A mesure qu'ils arrivaient à des conclusions, après étude et mûre délibération, ils faisaient de temps à autre des représentations aux gouvernements, mais nos dossiers montrent que l'on n'a accordé, en ces premières années, que très peu d'attention aux nombreuses propositions de changements, qui auraient permis à l'agriculture d'obtenir des crédits légitimes à un taux d'intérêt raisonnable et à des conditions de remboursement convenables.

Dès 1908, lors de notre congrès annuel, nous présentions la résolution suivante aux gouvernements fédéral et provinciaux :

Que le refus des banques de consentir des prêts sur du blé en entrepôt et des connaissements ayant entraîné des pertes et des inconvénients considérables pour les cultivateurs, le gouvernement soit sollicité de trouver un remède.

Nous citerons un cas pour illustrer la situation qui donna lieu à cette résolution.

Un cultivateur des environs de Saskatoon avait du blé dans un élévateur, et ne pouvait l'en sortir faute de wagons. Ce blé représentait une valeur marchande de \$900. Or, une compagnie hypothécaire réclamait un paiement échu de \$300 au cultivateur en question. Il tenta d'obtenir ce montant des banques locales, offrant son blé en entrepôt en guise de garantie, mais celles-ci l'avertirent qu'elles ne pouvaient pas lui avancer l'argent nécessaire avant que son blé fût dans les wagons.

En 1910, nous insistâmes auprès du gouvernement fédéral pour "qu'il prît des mesures en vue de reviser les lois bancaires de façon à permettre aux culti-